

Services communautaires
d'apprentissage pour adultes

Lignes directrices

Programmes COMMUNAUTAIRES D'APPRENTISSAGE POUR ADULTES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL

Janvier 2015

APERÇU

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail collabore avec 12 comités régionaux d'apprentissage pour adultes afin d'assurer la prestation de services communautaires d'apprentissage pour cette catégorie de personnes. Par l'intermédiaire des centres communautaires d'apprentissage pour adultes, ces comités offrent des services et des programmes de formation générale et de littératie numérique conçus expressément pour répondre aux besoins des apprenants adultes, que ce soit en vue d'améliorer leurs compétences ou pour des raisons personnelles, liées à l'emploi ou d'autre nature.

DESCRIPTION

Les deux volets (**formation générale et littératie numérique**) offrent des services pédagogiques gratuits aux apprenants adultes âgés de 18 ans et plus, en français ou en anglais (selon le programme), dans des collectivités de toute la province.

Les adultes qui désirent suivre un programme de formation générale peuvent accéder à des cours d'appoint allant jusqu'à la préparation au GED (celle-ci comprise), en classe et en ligne. Le volet de formation générale est offert aux centres communautaires d'apprentissage pour adultes, où les apprenants peuvent s'inscrire et étudier à leur propre rythme.

Les adultes qui souhaitent perfectionner les compétences de base dont ils ont besoin pour avoir accès à la technologie numérique ainsi que pour l'utiliser et la comprendre peuvent suivre une formation en littératie numérique.

Le volet de formation est un service mobile qu'offrent les centres communautaires d'apprentissage pour adultes. L'élément « mobile » permet la souplesse nécessaire pour offrir la formation en littératie tant dans des endroits publics que dans des lieux d'affaires.

Les horaires sont souples et répondent ainsi aux besoins des adultes qui fréquentent les programmes à temps plein ou partiel. Les deux volets offrent un enseignement de qualité et un encadrement à chaque apprenant participant.

ADMISSIBILITÉ

Apprenants admissibles

Pour être admissible aux programmes et services communautaires d'apprentissage pour adultes de la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu (SEAC), un apprenant doit satisfaire aux exigences minimales suivantes.

- Résider au Nouveau-Brunswick.
- Maîtriser au moins une des langues officielles.
- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Ne plus être inscrit au système scolaire public et ne pas avoir décroché de diplôme d'études secondaires.

AIGUILLAGES

Les apprenants sont aiguillés vers les programmes de la Direction des SEAC par différentes sources. Les principaux organismes à l'origine des aiguillages comprennent notamment, sans s'y limiter :

- Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)
- Développement social (DS)
- Travail sécuritaire NB / assurance privée
- Solliciteur général / Sécurité publique (Services correctionnels)
- Services de santé mentale
- Clients qui se présentent par eux-mêmes
- Autre

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a le plein pouvoir discrétionnaire dans l'administration de ses programmes et dans l'application de ces lignes directrices pour assurer que le financement est accordé à des projets qui contribuent à la réalisation de son mandat. En appliquant les lignes directrices du programme, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail peut prendre en considération les facteurs suivants:

- Allocation budgétaire
- Priorités régionales/provinciales
- Considération géographique et la population
- Nombre de demandes et / ou montant maximal approuvé par promoteur par exercice financier
- Groupes prioritaires

COORDONNÉES

| Contact | Courriel | Lieu |
|---|---|--|
| <u>SAEC - Edmundston (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>121, rue de l'Église</u> Edmundston |
| <u>SAEC - Fredericton (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>300, rue Saint Mary's</u> Fredericton |
| <u>SAEC - Miramichi (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>152, rue Pleasant</u> Miramichi |
| <u>SAEC - Moncton (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>200, rue Champlain</u> Dieppe |
| <u>SAEC - Péninsule acadienne (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>20E, boul. Saint-Pierre</u> <u>Ouest</u> Caraquet |
| <u>SAEC - Restigouche/Chaleur (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>157, rue Water</u> Campbellton |
| <u>SAEC - Saint John (Bureau régional)</u> | <u>dpetlinfo@gnb.ca</u> | <u>Case postale 5001</u> Saint John |